

ÉLÉMENTS D'ORIENTATION POLITIQUE POUR LA COOPERATION INDIRECTE BELGE EN RDC

Le texte qui suit a été présenté lors d'une session à Bruxelles, organisée par l'ensemble des organisations faitières ONGD belges le 17/10/2003.

INTRODUCTION

Le Congo (RDC) reste dans la politique du nouveau gouvernement belge un des pays prioritaires pour la coopération. La coopération structurelle bilatérale reprend officiellement. La communauté des ONG belges et autres acteurs de la coopération indirecte, sont toujours restés actifs en RDC et une grande partie accroît davantage sa présence.

Le défi consiste donc à améliorer d'une part les performances de l'aide indirecte, mais également celles de la coopération bilatérale et même multilatérale. En effet une meilleure collaboration entre les différents acteurs – et donc pas seulement entre ONG – aboutirait à une augmentation de l'impact.

Cet impact doit être vu sous les deux aspects ; d'une part l'impact au Nord (et particulièrement en Belgique et l'Europe), et d'autre part l'impact au Congo.

L'impact en Belgique

Chez nous il est grand temps d'élargir à nouveaux les bases pour cette solidarité avec le peuple congolais. Cela implique non seulement que l'image du Congo doit s'améliorer mais également que l'implication même des Belges dans toutes les formes de coopération doit fortement accroître.

L'image doit redevenir positive en valorisant les efforts structurels que les Congolais eux-mêmes font pour améliorer leur situation. Elle doit également mettre en évidence les causes externes qui constituent des contraintes et qu'il faut également chercher à modifier.

L'implication des belges à travers les différentes associations, dont celles des originaires congolais, doit trouver des canaux appropriés pour donner forme à cette volonté de solidarité. Cela ne doit pas rester l'affaire des quelques ONG, mais de toutes les couches de la population et à travers les différentes structures de la SC belge. Les belges d'origine congolaise ont un rôle à jouer mais pour cela il faut qu'ils évitent de faire bande à part. Seuls ils ne feront pas le poids et surtout ils ne pourront pas susciter la solidarité effective des structures de la SC belge.

L'impact en RDC

Une attitude et un comportement respectueux envers les acteurs congolais.

Les moyens financiers doivent se traduire dans des interventions qui valorisent au maximum les capacités locales. Les Congolais doivent, à travers leurs structures rester les maîtres d'œuvre de leur développement. Il faut éviter que des projets parachutent des réalisations, sans qu'il y ait une appropriation (ownership) par les Congolais. Ils ont pu s'organiser pour survivre en l'absence des aides d'Etat et de la Coopération Internationale. Il ne faut pas maintenant nourrir le sentiment d'assistentialisme et de « ayant droit » à une aide massive. Aucun pays ne s'est développé que par l'aide externe.

Plus important encore est *le renforcement des organisations et institutions congolaises*. Ce sont elles qui assureront la durabilité et la permanence d'un développement endogène. Il faut donc inclure de manière transversale (mainstreaming) des activités de capacitation. Tant les aspects de gestion des changements organisationnels que les aspects de gestion des interventions et des compétences thématiques ou techniques doivent recevoir l'attention et les moyens structurel nécessaires. Cela demande une concertation intense qui doit aboutir à des complémentarités d'appuis aux différents niveaux et dans différents domaines. Si certains chaînons ne reçoivent pas l'appui qu'il faut la durabilité de l'ensemble et de chaque intervention en particulier en pâtira.

ORIENTATIONS POLITIQUES

Une circulation optimale de l'information

Avec l'interruption de la coopération beaucoup d'informations risquent d'être perdues à jamais. Pourtant elles sont capitales pour réaliser d'une part des analyses de contexte et d'acteurs et d'autre part pour valoriser davantage toutes les compétences locales.

Nous demandons donc que toute initiative soit appuyée qui enregistre et disponibilise/fournit et rendent plus accessibles des informations ayant trait au développement en RDC. Des centres d'information et de documentation physique spécialisées, comme des dispositifs utilisant l'Internet et qui permettent de consulter des banques de données et de documents virtuels, deviendront un service de base utile.

Des approches intégrées au niveau des provinces et districts.

Les répertoires qui sont développés permettront d'identifier les régions où l'opportunité est présente pour greffer des nouvelles interventions avec de nouveaux acteurs belges et congolais. (Cette analyse n'exclut pas que dans d'autres régions il existe d'autres opportunités basées sur la présence d'une expertise non-belge. (Elle ne doit donc pas être utilisée de manière exclusive comme c'était le cas avec M. Moreels et les Zones de Santé couverte par les Belges.) Ce sont des régions où :

- Une présence ancienne et forte d'une ONG constitue un solide pied à terre ce qui facilite les services de support (logistique, connaissance générale du terrain et des acteurs) et la légitimité ou « ancrage » des interventions menées.
- Une concentration intéressante des partenaires congolais justifie, grâce à la masse critique de ces acteurs, des interventions de troisième niveau par rapport à leur développement organisationnel.
- Il existe un embryon de complémentarité par rapport aux différents groupes cibles et domaines d'intervention (santé, enseignement, infrastructure routier, approvisionnement en eau, développement économique, état de droit, etc... Cette complémentarité pourra être avantageusement encouragée pour aboutir à une synergie et développement intégral.

Des appuis isolés du point de vue d'un acteur belge, dans l'une ou l'autre région, peuvent par ce biais trouver un autre partenaire belge, qui lui veut s'investir davantage dans la région. Un transfert judicieux de dossier de partenariat peut avoir lieu.

L'analyse de la banque de données, dans sa composition actuelle, nous montre les opportunités dans 7 des 11 régions : Bandundu, Equateur, Kasai-Occidental, Kasai-Oriental, Katanga, Nord-Kivu et Sud-Kivu. Les autres provinces ne comptent à ce jour trop peu d'intervenant ou trop exclusivement orienté sur le secteur médical. Les collaborations thématiques seront traitées au chapitre suivant.

Bien sur les régions sont trop étendues pour les considérer dans leur entièreté. Une analyse conjointe plus approfondie, basée sur une concentration au niveau des districts et une meilleure connaissance des politiques à moyen terme tant pour la présence des belges que les stratégies des partenaires congolais, permettra de vérifier la pertinence d'une concertation, voire collaboration régionale. Chaque participant recevra par email en Excel la liste actuelle de actions regroupées selon les provinces.

La région du Bandundu contient 27 actions en cours par 38 partenaires locaux et par 16 ONG belges. Parmi les actions ils y en a 6 dans le secteur médical.

Où se situent les points d'ancrage ? Plusieurs acteurs se situent à Kikwit. Trias s'est implanté récemment à Inongo dans le cadre d'un projet du fonds de survie. Buaco et Proyaka sont des structures locales actives dans d'autres districts.

Au cas où certains points d'ancrage se confirment, la diversité des thèmes d'action permet une complémentarité d'interventions intéressante envers les mêmes groupes de base. Le partenariat avec le CRONGD (11³) ainsi qu'avec des institutions de formation (Foncaba) ouvre la possibilité d'organiser des sessions de perfectionnement de cadres. Ceci autant dans certains aspects techniques que par rapport au développement du management organisationnel.

La région de l'Equateur contient plus de 41 actions dont 14 dans le secteur de la santé. Au total 9 ONG belges y sont actives avec 26 associations partenaires. La présence de CDI-Bwamanda dans le Sud- et Nord-Ubangi à partir de Gemena, constitue un important point d'ancrage pour des interventions d'autres acteurs. La coordination de MSF à Basankussu éventuellement aussi. L'approche de développement intégral de CDI résulte d'une part dans une présence d'expertise dans plusieurs domaines, et d'autre part dans une ouverture envers d'autres appuis thématiques complémentaires.

La région du Kasai-Occidental contient 13 actions, toutes en dehors du secteur médical. Au total 10 ONG belges y sont actives à travers 20 partenaires. Vredeseilanden s'y retire mais certains partenaires seront repris par Broederlijk Delen. Le CRONGD y est appuyé par Broederlijk Delen. D'autres partenaires locales opèrent sur une étendue large, à travers de formations et média. Ceci favorise une collaboration.

Le point d'ancrage y pourrait être l'antenne de Inades-Formation, appuyée par Broederlijk Delen.

Le Kasai-Oriental contient elle 23 actions dont 4 médicales. La représentation de Broederlijk Delen y a son siège et le CRONGD y est appuyé. Au total seulement 8 ONG belges y sont actives avec 24 partenaires différents.

La représentation de Broederlijk Delen devra être renforcée au cas où elle servirait de point d'ancrage pour d'autres appuis.

Le Katanga contient 45 actions dont 11 médicales et 2 de coopération interuniversitaire. 13 ONG belges et 32 partenaires y sont actifs. Comide-DMOS à Lubumbashi développe une cellule de développement. Le CRONGD y est appuyé par Broederlijk Delen. MSF est très présente ainsi que VOLENS avec cinq coopérants. L'ensemble de cette présence devrait pouvoir fournir un point d'ancrage. La diversité des thématiques et la présence d'institutions de formation permettent de développer des services d'appui-conseil et de formation de qualité pour les associations.

Le Nord-Kivu comprend une vingtaine d'actions réalisés par 21 différent partenaires et 19 ONG belges, avec une présence assez forte dans le secteur agricole. Seulement trois actions médicales. Il y a également des thématiques transversales comme micro-finance. La préoccupation pour l'Etat de droit, gestion de conflits, démobilisation et autres est présente.

Au cas où les différents acteurs peuvent se mettre d'accord sur un point d'ancrage, les interventions pourront augmenter et inclure des actions thématiques conjointes.

Le Sud-Kivu est une région où les ONG belges sont assez actifs depuis longtemps. 18 le sont encore toujours à travers 22 d'actions et 29 partenaires, toutes non médicales. La complémentarité des actions est potentiellement importante mais encore peu effective. La plus ancienne ONGD reconnue de la région, le Comité Anti Bwaki, est appuyée par Vredeseilanden, et le CRONGD par 11 11 11.

Le CAB pourrait servir de point d'ancrage, elle offre déjà des appuis logistiques et moraux à plusieurs ONG. La présence d'institutions de formation, dont le ISDR, constitue un atout important pour renforcer les compétences des partenaires.

Kinshasa et la présence nationale

Kinshasa est surtout un lieu où se trouvent la plus part des représentations ainsi que les sièges des structures faïtières. Plusieurs coopérations interuniversitaires y ont place. Peu d'actions appuyées visent effectivement des groupes cibles kinois.

La collaboration pourra être amélioré en ce qui concerne les relations avec la coopération bi- et multilatérale, et bien sur pour le lobbying envers le gouvernement. L'appui au CNONGD et d'autres services nationaux permet déjà de réaliser cet appui. Mais pour que les associations de la société civile puissent jouer leur rôle de « gardiens de la transition » il leur faut des appuis spécifiques.

Il faudra étudier quels autres services d'appui il faudra mettre en place par exemple dans le domaine du renforcement organisationnel.

Une présence (accrue) dans certaines régions ?

Le pays est un sous-continent, nous ne pouvons pas être présent partout. Nous constatons une présence dans 38 des 43 districts mais très inégale.

Néanmoins une présence accrue peut aider dans certaines régions le processus de gestion non-violente de conflits et de renforcement de la société civile locale.

Or s'installer dans de telles régions signifie un investissement important qui en plus constitue un risque assez élevé. Certains districts sont isolés et ont été victimes de déboires de cette guerre (ligne de front) La présence des acteurs belges y est très limitée alors que le travail de réhabilitation, nécessitant l'encadrement des structures populaires est indispensable. Une présence accrue des ONG belges est souhaitée, mais le coût que cela entraîne, ainsi que la gestion des risques appelle des conditions de (co)-financement extraordinaires. Les frais administratifs doivent augmenter, des moyens de communication et de déplacement dépasseront la normale et les frais de personnel seront également plus élevés vu les frais de gestion de risque et les motivations supplémentaires qu'elles impliquent. Le personnel expatrié et local devra également bénéficier de formations spécifiques et d'un encadrement dans le domaine de gestion de conflits.

Procédure de concertation régionale

Comment organiser ces concertations en vue de formuler des stratégies d'intervention/ de partenariat plus complémentaires au niveau de certaines provinces/districts ?

- Il faut d'abord vérifier la volonté des acteurs belges de travailler avec plus de synergie. Ceci implique que l'on est ouvert à élargir les collaborations et de sortir de l'unique relation bilatérale avec son partenaire privilégié. Une première réunion sera programmée pour vérifier dans quelles régions une telle volonté existe. ATOL fournira la liste avec les informations concernant les acteurs et secteurs d'interventions.
- Ensuite il faut analyser le potentiel associatif : les thématiques pertinentes pour la région sont-elles présentes au sein des expertises ? Les capacités et compétences des associations et réseaux constituent-elles une base suffisante et prometteuse pour que l'on y investisse des ressources ?
- Une fois les opportunités mieux identifiées, des programmes conjoints, ou avec une complémentarité explicite peuvent être formulées et mis en œuvre. Ces programmes se baseront toujours sur la valorisation de associations bien établies, pouvant servir de point d'ancrage pour les autres. Elles devront pouvoir offrir des appuis logistiques

Des approches complémentaires dans un domaine thématique.

Les mêmes répertoires, ensemble avec la connaissance des réseaux thématiques permettent également d'identifier les domaines qui constituent à leur tour des opportunités pour greffer des nouvelles interventions à des niveaux et sous-secteurs encore sous-représentés. Il s'agit de domaines dans lesquelles :

- Il y a déjà une présence substantielle et pertinente qui résulte dans une expertise (en terme de nombre et qualité d'acteurs locaux et belges)
- Il y a déjà une intéressante diversité en terme de sous activités / différents groupes cibles / actions à différents niveaux. Les appuis à différents niveaux se renforcent.
- Leur pertinence par rapport aux attentes des partenaires congolais et l'analyse contextuelle est bien établie.
- Leur complémentarité par rapport aux autres acteurs présents (coopération bi- et multilatérale) est optimale.

Des appuis isolés du point de vue d'un acteur belge, dans une thématique qui ne répond plus à sa mission ou choix stratégique, peuvent par ce biais trouver un autre partenaire belge, qui lui veut s'investir davantage dans cette thématique et cherche plus de partenaires congolais. Un transfert judicieux de dossier de partenariat peut avoir lieu, qui permettra de renforcer les réseaux thématiques et les performances des structures d'appui de troisième niveau.

Une première analyse des actions regroupées selon les thématiques donne les opportunités suivantes : (les tableaux en Excel les présentent).

Soins de santé

112 actions en 2003, des actions au niveau des zones de santé et dans des spécialisations épidémiologiques. Au total 112 partenaire sont impliqués. Une relative concentration dans certaines provinces, due à des concertations avec d'autres intervenants. Les 26 ONG belges se connaissent déjà en grande partie, du à des concertations au niveau de Kinshasa et à travers une collaborations avec le ministère des la Santé qui est le ministère de tutelle.

Le contexte de guerre a fait que les interventions sont souvent du type aide humanitaire et réhabilitation. Maintenant que des actions de développement deviennent plus pertinentes, il est peut-être indiqué de (re)mettre en place des institutions de deuxième niveau. Je pense à des structures d'appui logistique, des initiatives de formation et de perfectionnement des cadres, des services spécialisés nationaux et provinciaux pour des pandémies moins importantes, des services d'appui-conseil pour le renforcement des structures de gestion des zones et aires de santé (COSA), pour la mise en place de mutuelles de santé, etc...

Lutte contre le sida

La lutte contre le SIDA est bien sur intimement lié aux soins de santé. Mais il s'agit ici aussi d'une problématique transversale. 42 actions en 2003 avec 20 associations congolaises. Chaque partenaire est confronté avec le SIDA et doit prendre des mesures de gestion des ressources humaines en conséquence. D'autre part chaque association peut être impliquée dans des activités de sensibilisation/prévention d'une part et solidarité, (ré)insertion socio-économique d'autre part. Une dizaine d'organisations sur les 75 réalise des actions avec une thématique explicite de SIDA.

Une approche conjointe, surtout dans le domaine de la sensibilisation et de l'éducation sexuelle serait très fructueuse. Elle permettra d'éviter des initiatives amateuristes ou réalisés sans encadrement et supports adéquats.

Sécurité alimentaire

Il s'agit d'un domaine complexe qui regroupe différentes activités. 61 actions en 2003 avec 60 différents partenaires sont concernées, dans presque toutes les provinces. 19 ONG belges appuient de telles initiatives.

La spécificité de chaque région agro-écologique demande que l'on privilégie des concertations à ce niveau. En plus de ces aspects, le défi de l'écoulement des produits exige que l'on réfléchisse en terme de marchés à approvisionner. Les agglomérations urbaines qui constituent le marché, en plus des voies de commercialisation comme les fleuves, permettront d'identifier les vraies opportunités de collaboration.

Cette collaboration peut se situer dans la mise en place de services d'appoint, comme les micro-finances, la production et approvisionnement d'intrants, l'encadrement de groupements et mouvements paysans, la réhabilitation des voies d'écoulement maritime et routiers, l'appui-conseil pour la mise en place d'entreprises solidaires du type coopératives agricoles, maraîchères, d'élevage, le lobbying pour l'adoption de lois, de politiques fiscales et douanières favorisant la production locale, etc...

Education civique

Ceci regroupe les actions dans les domaines de « démocratie et bonne gouvernance » (40) ainsi que « droits de l'homme » (40). La plus part des actions concernent les deux thématiques. Seulement huit ONG belges et 42 différents partenaires s'y investissent. Plusieurs initiatives sont appuyées avec des résultats directs ou indirects attendus dans ces domaines. Certaines sont spécialisées, d'autres l'incluent comme un aspect transversal. Tout le monde se sent concerné !

Cela prouve que pratiquement tous sont conscients de leur importance et veulent disponibiliser des ressources pour y contribuer. Comme pour l'aspect lutte contre le sida, l'élaboration de matériel et d'approches andragogiques sera très utile. La capitalisation des expériences et connaissances auprès des acteurs reconnus de ce domaine, permettra de produire du matériel de qualité.

En plus de l'éducation/sensibilisation, des appuis pour réaliser de bonnes analyses juridiques et politiques ainsi que pour mobiliser la population en cas de non respect des accords sur la transition, sont également indispensables. Des groupes formels et informels d'étude et de suivi des représentants des délégués de la société civile dans les différents organes doivent être appuyés.

Promotion de la paix

La promotion de la paix en incluant la « Démobilisation, Réintégration des réfugiés, Gestion de conflits et même droits de l'homme/femme et exploitation des ressources locales » est un volet qui est surtout d'actualité dans les zones occupées par les groupes rebelles et la ligne de front. En 2003 plus de 30 actions ont retenus cette thématique. 11 ONG belges et 28 partenaires sont impliqués. Une expertise d'action au niveau local comme au niveau national doit être renforcée. L'action d'individus tout comme les médias sont importants et doivent recevoir et développer les ressources pour parvenir à réaliser cette tâche.

Genre et développement

Ce domaine transversal doit être intégré dans toute action et même au niveau de chaque organisation. La RDC est assez avancée sur ce point mais des actions spécifiques et bien orientées restent nécessaires. 42 actions appuyées par 15 ONG belges ont été réalisées par 36 partenaires. Beaucoup d'autres y sont également attentifs.

Renforcement institutionnel et formation de cadres

89 actions ayant des aspects de RI et 50 de formation de cadres (si l'on considère différentes actions avec plus de 50 différents partenaires et régions) confirment la prise de conscience que cet aspect ne peut pas manquer dans les projets. Cependant pratiquement aucun des 30 ONG belges ne réalise une intervention concernant la mise en place ou renforcement d'institutions de formation et organisations de service offrant des appuis-conseils aux associations dans différents domaines. Celles-ci ne peuvent pas se limiter aux aspects de maîtrise techniques, mais doivent inclure les aspects de gestion organisationnelle. Les actions restent ponctuelles et individuelles avec une absence de stratégie d'appui structurelle.

Une présence (accrue) dans certains domaines.

Le pays a besoin d'appuis dans tous les domaines. Or, la coopération belge ne peut pas être présente dans tous les domaines. Surtout que une spécialisation thématique nécessite des appuis à différents niveaux.

Développer de nouvelles expertises thématiques n'est possible sans un investissement important en renforcement de compétences. Pourtant il y a un besoin objectif dans les domaines suivants :

La Micro-finance est avancée comme une panacée pour la recapitalisation du tissu économique et pour la valorisation de l'épargne locale dans des secteurs productifs. Bien que la présence belge y soit encore modeste (9 actions), une concertation a déjà eu lieu dans ce domaine. L'objectif n'en est pas de diviser le pays dans des zones d'influence mais de chercher à harmoniser les politiques et de réaliser un plaidoyer efficace auprès des instances gouvernementales et coopération officielles pour qu'ils créent un cadre propice.

L'encadrement de jeunes, en dehors de l'enseignement formel, reste un défi sous-estimé (15 actions). La génération sacrifiée risque ainsi de devenir demain un facteur déstabilisateur. Comment faire pour que les leaders de demain soient davantage au service du bien commun ? N'est-ce pas là une opportunité d'impliquer la jeunesse belge dans un partenariat à leur niveau ?

Artisanat et petite industrie ?

Seulement dix interventions agissent plus ou moins explicitement sur cet aspect. Or la lutte contre la pauvreté passe aussi par la création de richesses. Le développement du secteur primaire n'apportera pas suffisamment d'opportunités, surtout pour les jeunes. Des entreprises et AGR dans les secteurs secondaires et tertiaires sont nécessaires. La disponibilité des micro-finances ne suffit pas pour permettre leur démarrage. Il faut des formations professionnelles (33 actions interprétés au sens large) et entrepreneuriales, des capacités d'analyse et de développement de marchés d'écoulement.

Procédure de concertation thématique.

Comment organiser ces concertations en vue de formuler des stratégies d'intervention/ de partenariat plus complémentaires au niveau de certaines thématiques ?

- Il faut d'abord vérifier la volonté des acteurs belges actifs dans chaque thématique retenue de travailler avec plus de synergie. Ceci implique que l'on est ouvert à élargir les collaborations et de sortir de l'unique relation bilatérale avec son partenaire privilégié. Une première réunion sera programmée pour vérifier sur quelles thématiques une telle volonté existe.
- Ensuite il faut analyser le potentiel associatif : les thématiques sont elles présentes pour ce qui concerne suffisamment de sous-domaines, répartis sur différents provinces et à différents niveaux ? Les capacités et compétences des associations et réseaux constituent-elles une base suffisante et prometteuse pour que l'on y investisse des ressources pour arriver à une présence plus consistante et cohérente/intégrée ?
- Une fois les opportunités mieux identifiées, des programmes conjoints, ou avec une complémentarité explicite peuvent être formulées et mis en œuvre.

Une complémentarité effective avec la coopération bi- et multilatérale.

La coopération indirecte devrait idéalement être complémentaire avec celle de la coopération officielle. Puisque la présence du premier est antérieure c'est elle qui doit offrir des opportunités à la coopération officielle et non l'inverse.

En général la collaboration avec la coopération bilatérale pourrait être fortement améliorée. Vu les capacités de la DGCI et CTB, ainsi que leurs partenaires privilégiés, il est évident que l'on ne devrait pas se retrouver en concurrence mais en complémentarité voir synergie.

Les domaines d'intervention peuvent être complémentaires (p.expl, les ONG ne peuvent pas investir dans la recherche, l'enseignement formel, le bon fonctionnement de certains services « publiques » comme les transports en commun, l'énergie, la communication, des infrastructures publiques, les programmes de refinancement etc...) Les ONGD et leurs partenaire de base peuvent par contre en être des co-exécutants et co-gestionnaires.

La mise en place et la subvention de services d'appui de troisième niveau, n'est également pas à la portée des ONGD. Des centres de formation et d'appui conseil et de concertation de niveau supra provincial sont indispensables au RDC, et font cruellement défaut. Dans la mesure que ces services s'adressent aux ONGD, elles doivent pouvoir en influencer la politique et l'exécution des programmes.

Le renforcement des autorités locales et leurs services techniques et administratifs dans le cadre d'une décentralisation performante sont également des tâches qui incombent à la coopération officielle. Là aussi certaines ONGD peuvent fournir des compétences.

Une synergie est souhaitée entre les aspects techniques et opérationnels de (grands) projets d'infrastructure et les aspects de participation et de durabilité organisationnelle des structures locales appelées à assurer la gestion durable. Plus que les ONGD ce sont les organisations de base qu'il faut accompagner pour qu'elles puissent assumer leur tâche de partenaire dans la gestion de certains outils communautaires. L'Etat devra soit les associer, soit subventionner leur fonctionnement.

Ceci correspond avec un des recommandations du colloque national dont question plus loin qui dit que 'pour faire accéder les ressources publiques aux communautés de base et leur apporter le soutien technique dans leurs actions de lutte contre la pauvreté...que le Gouvernement crée des mécanismes de financement du travail des OSC dans les provinces pour appuyer les projets des communautés de base de lutte contre la pauvreté'

DANS LE DOMAINE D'UNE CIRCULATION OPTIMALE DE L'INFORMATION,

il est préférable de privilégier des outils et banques de données communes. La banque de données des actions de l'aide indirecte est compatible avec les besoins dans ce sens de la coopération officielle surtout en ce qui concerne leur coopération avec les acteurs de la SC congolaise. La coopération officielle peut également agir pour appuyer davantage les efforts dans ce sens des réseaux congolais (par exemple le répertoire du CNONGD). Elle peut utilement aider la mise en place d'un réseau de communication téléphone et électronique dans les endroits où il y a une concentration des ONG belges. Le déficit numérique en RDC est important et nécessite des appuis que la coopération peut fournir en incluant aussi les acteurs de la SC partenaires des ONG belges.

L'UE est en train de réaliser un « donor matrix » qui permettrait de mettre en carte l'ensemble de l'aide que reçoit le pays. Mais dans la mesure que cet instrument néglige de valoriser les acteurs congolais, elle ne fera que renforcer la mainmise de l'aide extérieure sur les processus de développement en RDC.

De façon complémentaire, la coopération devrait veiller à ce que les données de base et monographies réalisées par les coopération bi- et multilatérales deviennent disponibles aux opérateurs ONGD. Je pense aux études sur la pauvreté menées par la BM qui constituent, une base pour les analyses d'interventions et un repère pour mesurer les évolutions/développements réalisés.

LES PROGRAMMES DE REHABILITATION

Les programmes de réhabilitation dépassent les moyens de la coopération indirecte. Les grands travaux devront être financés par la coopération bi- et multilatérale. Mais les capacités des associations congolaises et leurs partenaires belges doivent être reconnues et renforcées pour qu'elles puissent jouer un rôle prépondérant dans la formulation, mise en œuvre et évaluation de ces programmes. L'aspect participation de la population locale et durabilité des programmes implique que des associations de développement locales soient effectivement impliquées et non seulement consultées.

Ces programmes ne peuvent pas perdre de vue que les partenaires congolais ont eux aussi besoin d'appuis institutionnels pour la réhabilitation de leurs infrastructures, moyens de transport et de communication, équipements d'animation et équipements techniques. Ils en ont besoin pour pouvoir intervenir au même niveau que les opérateurs étrangers mieux équipés. De tels appuis auront comme effet indirect de permettre aux organisations congolaises d'offrir à leur personnel un cadre de travail satisfaisant et motivant et de freiner la fuite vers les équipes de projets étrangers. Des programmes de perfectionnement accélérés et permanents du personnel des structures locales doivent être inclus dans les programmes de réhabilitation. Les lignes budgétaires appropriées existent (stages regroupés locaux) mais ne sont pas appliquées de façons transparentes.

Une identification suivie d'une formulation participative des programmes de réhabilitation dans les domaines des infrastructures associatives et activités de « recapitalisation » du groupe cible, permettra d'être suffisamment attentif à ce besoin.

LE RENFORCEMENT DES STRUCTURES DE LA SOCIÉTÉ CIVILE

La déclaration finale du « colloque national sur la société civile et la coopération internationale pour la reconstruction de la RDC de juillet 2003 » formule entre autres des recommandations claires par rapport à :

- pour renforcer les capacités de la SC et la rendre davantage crédible
- pour mieux être impliqués dans les instruments et programmes de la coopération internationale
- pour améliorer la qualité des rapports entre les ONG internationales opérationnelles au Congo et les OCS
- pour faire accéder les ressources publiques aux communautés de base et leur apporter le soutien technique dans leurs actions dans la lutte contre la pauvreté.

Le rapport "Civil Society, a factor for peace in DRC", mai 2003, financé par le DFID, constate avec nous que « few donors have a solid program of reinforcement of civil society, and very few have a programme with a goal to help the current civil society move to a genuine one." (pg51)

Pourtant *les attentes envers ces acteurs sont énormes*, les bailleurs ne voulant pas rétablir un État omniprésent et le privé n'étant pas intéressés dans ces marchés trop peu rentables vu le manque de pouvoir d'achat de la population. Les domaines clefs retenus dans ce même rapport sont :

- ❑ Le manque de légitimité des autorités : démocratisation et bonne gouvernance. (avec une obligation de pratique exemplaire pour les structures de la SC elle-même)
- ❑ Promotion de la paix, tant au niveau international que local, tant en ce qui concerne le pillage des ressources que le démantèlement des milices et la démobilisation et réintégration socio-économique des soldats.
- ❑ Lutte contre la pauvreté. Relance de l'économie sociale par des programmes de recapitalisation et de promotion de la micro entreprise. Assurer l'accès à l'enseignement et soins de santé de base.

- ❑ Appuis aux médias pour le développement, tant l'audiovisuel que la presse et les maisons d'édition.
- ❑ Lutte contre l'exclusion sociale. La guerre et l'extrême pauvreté ont générés plusieurs groupes vulnérables. Des programmes spécifiques doivent faciliter leur inclusion socio-économique. Les enfants de la rue, les enfants soldats, les malades chroniques, etc...

(rapport DFID)

Il faut donc d'urgence *mettre en place ou renforcer des structures de deuxième et troisième niveau qui constitueront des services d'appui conseil* pour les cadres et structures ONGD. De telles structures nécessitent non seulement des financements externes mais également une reconnaissance par l'autorité congolaise. Cela doit se traduire à court terme dans des subventions « locales » de longue durée pour permettre un développement institutionnel permanent et un accès aux services accessible pour les structures de la SC. Les besoins de ces structures de troisième niveau en investissements, en moyens de fonctionnement ainsi que d'un cadre légal gérant leur relation avec les services gouvernementaux, demandent des appuis financiers et moraux importants. Le personnel devra être bien rémunéré et les administrateurs attirés e.a par le prestige de l'institution.

Ces structures doivent répondre à un professionnalisme et donc spécialisation thématique. Elles doivent également être suffisamment décentralisées et proches des réalités du terrain. Ceci permettra une meilleure cogestion par la SC locale. Le choix des secteurs dans lesquelles de telles institutions de deuxième et troisième niveau seront mises en place et renforcées sur le long terme doit se faire en accord avec les acteurs de la coopération indirecte.

RECONNAITRE LES ASSOCIATIONS CONGOLAISES COMME DES PARTENAIRES

à part entier dans la gestion du cycle des programmes **de la CTB/DGCI**.

Maintenant que la coopération bilatérale structurelle reprend, il faut renforcer le partenariat sur le terrain avec les associations congolais. Bien sûr les services de l'Etat doivent aussi être réhabilités et jouer leur rôle, mais la plus-value qu'apportent les associations en fait un partenaire incontournable. Des programmes tripartis doivent être formulés et réalisés ensemble. Plus tard la SC et l'Etat congolais devront collaborer à eux deux. Il faut donc déjà les associer dès maintenant qu'un gouvernement légitime est mis en place. Il s'agit d'un processus prudent mais inévitable.

UN FINANCEMENT DIRECT PLUS CONCERTE DES ACTEURS CONGOLAIS.

La DGCI, à travers l'attaché à Kinshasa et ses collaborateurs disposent de plusieurs lignes de financement directes. La politique et pratique dans cette matière ne sont pas assez transparentes. Les représentants de la coopération indirecte doivent avoir un mot à dire dans le choix des organisations et leurs projets retenus. Des critères et procédures de sélection, ainsi que des mécanismes d'appui conseil lors de la mise en œuvre et l'évaluation doivent impliquer la coopération indirecte. Les MIP peuvent aider à « vérifier » le sérieux et les capacités de jeunes associations. Le financement décentralisé direct des ONG locales, elle devrait faire l'objet d'une concertation encore plus large et effective, permettant d'obtenir une complémentarité optimale, soit au niveau thématique, soit au niveau régional. Vu les ressources humaines limitées dont dispose l'attaché, un rôle pourrait être réservé aux ONG belges dans la préparation et le suivi de ces projets.

Dans un avenir proche de tels fonds devraient être cogérés par les ministères de tutelle congolais respectifs dans un apprentissage des politiques de subvention par l'autorité congolaise.

UNE INFLUENCE POSITIVE SUR LES ELEMENTS CONTEXTUELS

Le contexte n'est pas encore propice au fonctionnement optimal des acteurs de la société civile. Le cadre légal approprié fait défaut, pire l'Etat de droit n'est pas encore rétabli partout dans la même mesure. Ceci maintient un climat d'insécurité, pour ne pas parler des nombreuses dépenses imprévues et handicapent donc le développement des ONG congolais et le déploiement des appuis des ONG belges. La coopération officielle, par son appui à la réforme de l'administration technique et juridique, mais également par l'influence qu'elle peut exercer sur le gouvernement, joue un rôle important dans l'amélioration du climat de travail des ONG congolaises et belges.

Il en est de même en ce qui concerne l'accès à des fonds multilatéraux, dans lequel participe le gouvernement belge, comme le Trust Fund... Les agents de coopération devraient en faciliter l'accès aux ONG belges et leurs partenaires congolais. Il faut éviter que la CTB ne devienne un concurrent supplémentaire.

LA RECONNAISSANCE DU ROLE DES RESEAUX (FAITIERS ET THEMATIQUES)

Les réseaux de type organisations faïtières comme les réseaux thématiques, ont un rôle incontournable à jouer, tant en Belgique qu'en RDC.

Elles constituent un canal de concertation et de négociation entre d'une part l'Etat belge et congolais et d'autre part les acteurs de la société civile. L'objet des négociations n'est pas réservé à l'utilisation des fonds de développement réservés aux ONG mais inclut le contrôle de l'utilisation des fonds de la coopération bilatérale.

Elles ont un rôle par rapport à la concertation thématique ou sectorielle. L'apprentissage collégial est reconnu comme un instrument de développement de compétences efficace. Elle permet d'établir des meilleures pratiques et normes par rapport à leur thématique au spécificité régionale ou associative (éthique). Elles peuvent également constituer une bonne base pour mobiliser les énergies lors des plaidoyers.

Elles ont un rôle par rapport à la circulation de l'information pour le développement. Ces réseaux et fédérations sont les instruments qui permettent de mettre en place des banques de données, et de fournir une l'information professionnelle appropriée à (et en provenance de) leurs membres.

UN EFFORT PARTICULIER POUR L'EDUCATION AU DEVELOPPEMENT PAR RAPPORT AU CONGO.

Le constat peut déjà être fait que le Congo est largement absent dans les activités de l'éducation au développement appliqué au cas du Congo. La population belge ne se sent pas positivement impliquée dans la reprise massive de l'aide au Congo. L'image du Congo/Zaire est encore largement négative et les canaux qui permettent de donner un visage concret à la solidarité ne sont pas encore reconstitués. Les associations des belges originaires du Congo pourraient jouer un rôle de plus en plus prépondérant dans ce domaine.

Fait à Leuven, le 15/10/2003

Patrick Vanderhulst

Responsable RD.Congo

Patrick.Vanderhulst@atol.be

Sommaire

Éléments d'orientation politique pour la coopération indirecte belge en RDC	1
Introduction	1
L'impact en Belgique	1
L'impact en RDC	2
Orientations politiques	2
Une circulation optimale de l'information	2
Des approches intégrées au niveau des provinces et districts.	3
Des approches complémentaires dans un domaine thématique.	6
Une complémentarité effective avec la coopération bi- et multilatérale.....	10
Dans le domaine d'une circulation optimale de l'information,.....	11
Les programmes de réhabilitation	11
Le renforcement des structures de la société civile.....	12
Reconnaître les associations congolaises comme des partenaires	13
Un financement direct plus concerté des acteurs congolais.....	14
Une influence positive sur les éléments contextuels.....	14
La reconnaissance du rôle des réseaux (faîtières et thématiques).....	14
Un effort particulier pour l'éducation au développement par rapport au Congo.	15

Cartographie des interventions de la coopération indirecte et des actions de solidarité entre la Belgique et la RD du Congo en date du 15/10/2003



Cartographie des interventions de la coopération indirecte et des actions de solidarité entre la Belgique et la RD du Congo en date du 15/10/2003

Tableau de présentation réparti selon les provinces

Province	Actions en 2003	Acteurs belges	Partenaires congolais
BANDUNDU	27	16	38
BAS-CONGO	16	9	24
EQUATEUR	41	9	26
HAUT-CONGO	20	10	12
KASAI -OCCIDENTAL	13	10	20
KASAI -ORIENTAL	23	8	24
KATANGA	45	13	32
KINSHASA	65	32	50
MANIEMA	2	5	4
NORD-KIVU	24	19	21
SUD-KIVU	22	18	29
NATIONAL	20		19

Tableau de présentation réparti selon les sept thèmes les plus en vue en date du 15/10/2003

Thème	Actions en 2003	Acteurs belges	Partenaires congolais
SOINS DE SANTE	112	26	112
LUTTE CONTRE LE SIDA	42	10	20
SECURITE ALIMENTAIRE	61	19	60
EDUCATION CIVIQUE	40	8	42
PROMOTION DE LA PAIX	34	11	28
GENRE ET DEVELOPPEMENT	42	15	36
RENFORCEMENT INSTITUTIONNEL	89	30	50